

Rôle de la séance publique du 09/01/2025 à 15h00

Présidente : Madame KOHLER

Greffier : Monsieur BETTI

01) N° 2403072

RAPPORTEURE : Mme KOHLER

Demandeur M. X

Me DRAVIGNY

Défendeur PREFECTURE DU JURA

M. X demande à la cour de prononcer en référé la suspension du jugement n° 2401519 du 14 novembre 2024 du tribunal administratif de Besançon qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 19 juillet 2024 par lequel le préfet du Jura a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de destination et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.